

# **CAHIER DES CHARGES**

## **Consultation matériels informatiques et audiovisuels**

### **ARTICLE 1 :** Objet :

Le présent dossier a pour but de faire connaître le programme général et les règles des conditions d'acquisition de matériel informatique et audiovisuel au profit **de l'Institut Supérieur des Etudes Technologique de Ksar Hellal (ISET KH)**.

### **ARTICLE 2 :** Modalité de consultation (marché) :

La consultation, objet du présent dossier sera passé par voie de consultation restreinte.

Les offres doivent être envoyées au nom de Monsieur le Directeur de l'ISET ksar Hellal sous plis anonymes au plus tard le **18 mai 2021** à l'adresse suivante :

**ISET Ksar Hellal, Avenue Hadj Ali Souaa, 5070 Ksar Hellal**  
**(Le cachet du bureau d'ordre faisant foi).**

L'enveloppe extérieure doit comporter, outre l'adresse, la mention « A NE PAS OUVRIR CONSULTATION N° 34/2021 PAQ » : **Acquisition de matériels informatique et audiovisuels au profit de l'Institut Supérieur des Etudes Technologique de Ksar Hella**

Dans cette enveloppe, chaque soumissionnaire est appelé à remettre deux enveloppes ; à savoir une proposition technique et une proposition financière

Une fois la remise de son pli faite, le soumissionnaire ne doit ni le retirer, ni le modifier, ni le corriger sous aucun prétexte.

### **ARTICLE 3 :** Opération préalable à la concrétisation de cette consultation et délai d'exécution :

Le soumissionnaire intéressé par cette consultation peut contacter le service informatique monsieur Salem Tkaya par courrier électronique à : salem.tekaya.st@gmail.com ou par fax 73450163 pour tout complément d'information.

Veuillez consulter le site web de l'ISET Ksar Hellal : **www.isetkh.rnu.tn** pour se procurer du fichier numérique du cahier des charges et caractéristiques techniques en question.

Le délai d'exécution réservé à cette action est fixé à trente (40) jours, y compris dimanches et jours fériés, à partir de l'émission du bon de commande.

### **ARTICLE 4 :** Réception et mise à l'essai des équipements :

La réception est prévue à l'ISET Ksar Hellal et assuré par un comité d'enseignants et techniciens informatique.

Le fournisseur doit fournir toute la documentation relative aux différents matériels retenus et assurer la prise en main de ce matériel au comité présent à cet effet.

### **ARTICLE 5 :** Variation des prix :

Le présent marché est à caractère ferme et non révisable.

**ARTICLE 6** : Mode de paiement :

Le paiement définitif se fera après réception provisoire des équipements, sans aucune réserve, sur présentation de la facture en quatre exemplaires signés et approuvés par l'administration et par l'entreprise ainsi que le bon de livraison.

**ARTICLE 7** : Variation en nature et en quantité admise :

La commission de dépouillement est passible d'accepter ou de rejeter des articles et de diminuer les quantités correspondantes qui sont inscrites dans le cahier des charges sous prétexte d'insuffisance du budget réservé à cette consultation.

**LU ET ACCEPTER PAR  
LE SOUMISSIONNAIRE**

..... le, .....

**Le Directeur de l'ISET KH**

..... le,.....